

Seulement 1 automobiliste sur 10 sait que son pare-brise est équipé d'une caméra

Près d'un tiers du parc automobile français dispose désormais d'au moins une aide à la conduite¹ et à partir de 2024, 100% des véhicules neufs devront embarquer la trentaine de systèmes de sécurité rendus obligatoires².

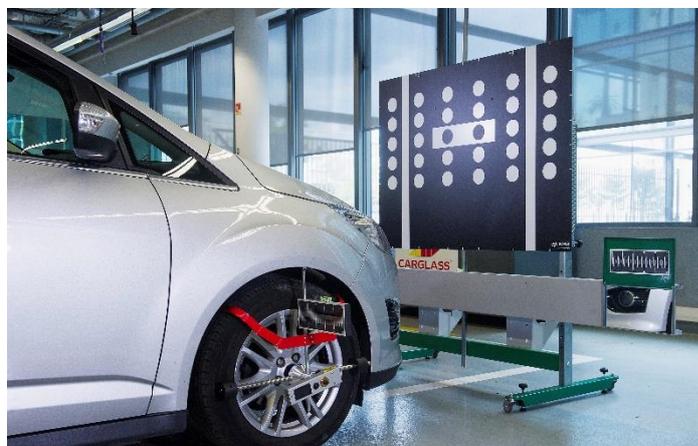
Alors que les systèmes d'aides à la conduite (ADAS) se généralisent, avec 9 automobilistes sur 10 qui sont équipés d'au moins un système d'aide à la conduite, ces derniers restent très méconnus du grand public.

Aides à la conduite : une réelle méconnaissance des français

Si les aides à la conduite sont jugées plutôt utiles, voire indispensables à la sécurité du conducteur, les automobilistes ne savent pourtant citer en moyenne que 3 systèmes d'aide à la conduite (freinage d'urgence, système anticollision et détection piétons) sur les 10 existants.

Mais à quoi servent ces aides à la conduite ?

Les appareils de détection utilisés par la plupart des systèmes d'aide à la conduite fournissent notamment la position du véhicule par rapport à une ligne blanche au sol, ou encore la distance avec le véhicule qui précède. Des informations indispensables pour alerter le conducteur en cas de danger et même parfois intervenir à sa place (notamment lors d'un freinage d'urgence ou d'une correction de trajectoire). La précision de ces informations est donc primordiale. Il suffit par exemple d'une erreur d'un seul degré au moment du recalibrage pour que le freinage d'urgence ne s'active pas au bon moment.



Au-delà de la méconnaissance de ces technologies, une part non négligeable témoigne d'un besoin de réassurance. Pour 50% des automobilistes, laisser les aides à la conduite prendre la main sur leur voiture est gênant et pour 27% d'entre eux c'est stressant.

Les aides à la conduite (ADAS) utilisent la plupart du temps un ou plusieurs radars situés à l'avant du véhicule ainsi qu'une caméra, située sur le pare-brise. Lorsque l'on remplace ce pare-brise, il est impératif de recalibrer la caméra pour garantir le bon fonctionnement des aides à la conduite.

60% des automobilistes ont bien conscience qu'un mauvais recalibrage de la caméra lors d'un changement de pare-brise nuira au fonctionnement des systèmes d'aide à la conduite et 85% considèrent qu'un changement de pare-brise sans recalibrage de la caméra est grave.

¹ Source : Etude BVA pour CARGLASS® - juin août 2018

² UE 2019/2144 (du 27 novembre 2019)

Carglass® l'expert du recalibrage

Les automobilistes, font confiance aux professionnels en ce qui concerne le recalibrage de la caméra qui se trouve sur le pare-brise. En effet, **41% expliquent que le fait de choisir un professionnel** lors de l'entretien ou de la réparation est une garantie de s'assurer du bon fonctionnement de ces nouvelles technologies et donc **les réassureraient.**

1 automobiliste sur 2 voit Carglass® comme le garant du recalibrage de la caméra lors d'un changement de pare-brise.

Lors d'un remplacement de pare-brise il est indispensable de recalibrer la caméra et/ou le radar pour s'assurer que les informations transmises aux systèmes d'aides à la conduite sont exactes. Ce recalibrage est très technique et demande énormément de précision. Chez Carglass® il est réalisé systématiquement par nos experts lors d'un remplacement de pare-brise.



« Les technologies des systèmes d'aide à la conduite ont beaucoup évolué et vont encore se développer fortement dans les années à venir. Chez Carglass®, c'est 100% de nos centres qui sont formés au recalibrage et nous remettons systématiquement à nos clients un certificat attestant que le recalibrage a été réalisé avec succès. Aujourd'hui nous recalibrons 96% des modèles de véhicules, tout en préservant la garantie constructeur, ce qui fait de nous l'expert du recalibrage multi-marques. » **Marc Blankiet – Directeur des Opérations de CARGLASS®**

Méthodologie : étude réalisée en mars 2020 avec OpinionWay sur un échantillon de 1 106 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, de catégorie d'agglomération et de région de résidence.

RETROUVEZ AUSSI CARGLASS® SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX :



À PROPOS DE CARGLASS®

Créé en 1986, CARGLASS® (www.carglass.fr) est le spécialiste de la réparation et du remplacement de vitrage automobile. CARGLASS® compte en France près de 3 000 collaborateurs, près de 450 centres et plus de 350 véhicules-ateliers. Depuis plus de 30 ans, les particuliers, les compagnies d'assurance et mutuelles ainsi que les flottes automobiles et loueurs font confiance à CARGLASS®. Le réseau CARGLASS® couvre 100% du territoire français (hors Corse et îles non reliées par un pont), gère plus d'1 million de clients par an et a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 521 millions d'euros. CARGLASS® est une filiale du groupe BELRON®, présent dans plus de 30 pays. CARGLASS® anime sa démarche Développement Responsable avec son programme Impact+ 2020 structuré autour de 4 piliers : toujours + de sécurité, + de performance environnementale, + de transparence et de proximité, un employeur + responsable. Début 2019, le Groupe BELRON lance CARGLASS® MAISON (www.carglass-maison.fr), une nouvelle marque spécialisée dans les dépannages d'urgence (serrurerie, plomberie, électricité, peinture...) et les travaux de rénovation et de réparation au sein de l'habitat. Présente en France grâce à son réseau d'agences et ses partenaires, CARGLASS® MAISON s'adresse aux particuliers, aux gestionnaires de patrimoine, et aux compagnies d'assurance et d'assistance.